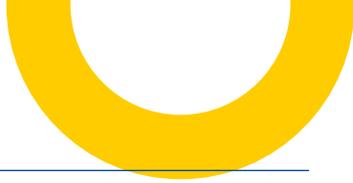


CARNET DE ROUTE DE L'ÉLÈVE VOYAGEUR



Introduction



Chers parents, chers élèves voyageurs,

Nous vous présentons la nouvelle édition du carnet de route de l'élève voyageur pour l'année scolaire 2023/2024. Elle est disponible en version papier dans nos agences et en ligne sur notre site internet : sudlib.fr.

Ce livret est un condensé d'informations indispensables à une inscription dans les règles et au bon déroulement du transport scolaire sur le réseau SudLib. Il a pour objectifs de vous informer sur :

- Les modalités de paiement et d'inscription ;
- Le règlement à respecter à bord et aux abords du bus ;
- Les bonnes pratiques pour se préserver d'une verbalisation ou d'une exclusion.

Pour toujours mieux répondre à vos attentes, une nouvelle fonctionnalité a été mise en place afin de faciliter vos démarches liées au transport scolaire. Vous avez désormais la possibilité de créer un compte et d'y rattacher les dossiers de chacun de vos enfants, élèves usagers du réseau Sudlib.

Nous vous invitons à parcourir ensemble ce livret pour y découvrir les informations mises à votre disposition. Le respect des règles et l'assimilation des bonnes pratiques par les élèves voyageurs garantissent un transport scolaire réussi.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur sudlib.fr, rubrique transport scolaire, ou contactez-nous par courriel à l'adresse transportsscolaire@sudlib.fr.

Bonne rentrée et bonne route avec Sudlib.



Sommaire

- Le réseau scolaire SudLib ————— 4
- Contribuer à un transport de qualité ————— 5
- Modalités d'inscription et de paiement ————— 6
- Dessertes des établissements scolaires ————— 10
- Tout savoir sur la résiliation ————— 13
- Connaître et respecter le règlement ————— 14
- Tout savoir sur la verbalisation ————— 15
- Voyager en toute sécurité ————— 16
- Questions fréquemment posées ————— 18
- Adresses et horaires des agences
et points de vente ————— 20

Le réseau scolaire SudLib

Pour qui ?

Pour les élèves domiciliés dans l'Espace Sud et scolarisés sur son territoire

Attention : inscriptions jusqu'au 15 septembre 2023.

Quelques chiffres-clés



12

communes concernées

91

établissements desservis



176

circuits scolaires

Plus de **6000**
élèves transportés quotidiennement



Contribuer à un transport de qualité

Participer

Pour rendre possible l'accès à tous aux transports scolaires, l'autorité organisatrice Martinique Transport verse ce que l'on appelle une «compensation» à la société de transport qui est dite en délégation de service public (DSP).

Parents, votre paiement est donc essentiel au fonctionnement du réseau : achat de carburant, maintenance, paiement de prestataires... la qualité du transport scolaire et urbain qu'empruntent vos enfants dépend aussi de votre contribution.

Respecter

En respectant les équipements de transport et de sécurité, en maintenant propres les cars, en respectant les personnels de conduite et d'accompagnement, chacun contribue à maintenir un transport scolaire et urbain de qualité au service de tous.

Voyager en règle

Les contrôles et les verbalisations sont effectifs sur tout le réseau scolaire.

Nous recommandons à nos usagers d'être :

- toujours en possession de leur titre de transport,
- à jour dans leur paiement,
- respectueux du règlement en vigueur dans nos véhicules.



Modalités d'inscription et de paiement

Comment s'inscrire ?

1

J'ACCÈDE AU SITE D'INSCRIPTION

sudlib.montransportscolaire.net



2

JE CRÉE MON DOSSIER

Je crée un compte utilisateur en renseignant les coordonnées du tuteur et je choisis mon mot de passe.

Nouveau !

Je procède à l'inscription pour chacun de mes enfants en cliquant sur "ajouter un dossier".

Je joins les pièces justificatives demandées.

Je valide et j'attends le mail de demande de paiement.

JE VÉRIFIE MES INFORMATIONS

À ma première connexion, je clique sur "Mot de passe oublié" et je choisis mon mot de passe.

Si nécessaire, je modifie l'établissement, mes coordonnées et mon adresse.

Je valide et j'attends le mail de demande de paiement.

Pour tout changement, je joins un justificatif à mon dossier.

C'est une première inscription.

C'est une réinscription.

3

JE PROCÈDE AU PAIEMENT

Après validation de mon dossier, je reçois un e-mail dans les 24 à 72 heures après mon inscription me demandant de procéder au paiement.

Je choisis le nombre d'échéances et je procède au règlement.

Attention !
L'échéance n'est pas prélevée, vous devez effectuer des paiements successifs en ligne ou en agence, jusqu'à extinction des échéances.

Comment payer ?

Le tarif du transport scolaire est annuel et forfaitaire.

Toutefois, nous vous offrons la possibilité de payer en plusieurs fois (jusqu'à 9 fois).

Combien ?

Le tarif varie entre 160€ et 450€ en fonction du lieu de résidence et de l'établissement de l'élève.

Tarif abonnement annuel	160€	220€	350€	450€
1 échéance →	Paiement comptant	Paiement comptant	Paiement comptant	Paiement comptant
2 échéances →	80€	110€	175€	225€
3 échéances →	Premier règlement 54€ Puis 2 x 53€	Premier règlement 74€ Puis 2 x 73€	Premier règlement 118€ Puis 2 x 116€	3 x 150€
4 échéances →	4 x 40€	4 x 55€	Premier règlement 89€ Puis 3 x 87€	Premier règlement 114€ Puis 3 x 112€
9 échéances →	Premier règlement 24€ Puis 8 x 17€	Premier règlement 28€ Puis 8 x 24€	Premier règlement 46€ Puis 8 x 38€	9 x 50€

Où ?



En ligne, sur :
sudlib.montransportscolaire.net

OU



Dans l'un de nos 7 points de ventes*.

*Liste des points de ventes en dernière de couverture.

Quand payer ?

Entre le 1^{er} et le 30 de chaque mois.

L'échéance n'est pas prélevée, vous devez effectuer des paiements successifs en ligne ou en agence, jusqu'à extinction des échéances.

Dates de paiement selon nombre d'échéances choisies

Les périodes de règlement indiquées ont valeur pour une inscription entre la date d'ouverture des inscriptions et le 30 septembre.

1 fois	Paiement comptant à l'inscription			
2 fois	1er paiement À l'inscription Dès ouverture des inscriptions et jusqu'au 30 septembre	2ème paiement Du 1er au 31 octobre		
3 fois	1er paiement À l'inscription Dès ouverture des inscriptions et jusqu'au 30 septembre	2ème paiement Du 1er au 31 octobre	3ème paiement Du 1er au 30 novembre	
4 fois	1er paiement À l'inscription Dès ouverture des inscriptions et jusqu'au 30 septembre	2ème paiement Du 1er au 31 octobre	3ème paiement Du 1er au 30 novembre	4ème paiement Du 1er au 31 décembre
9 fois	1er paiement À l'inscription Dès ouverture des inscriptions et jusqu'au 30 Août	2ème paiement Du 1er au 30 septembre*	3ème paiement Du 1er au 31 octobre	4ème paiement Du 1er au 30 novembre
	5ème paiement Du 1er au 31 décembre	6ème paiement Du 1er au 31 janvier	7ème paiement Du 1er au 28 février	8ème paiement Du 1er au 31 mars

*Pour toute inscription en septembre avec un choix de règlement en 9 fois, le dernier paiement interviendra entre le 1er au 31 mai.

ATTENTION
Le 1er règlement doit intervenir avant le 31 Août pour toute inscription en juillet / août.

Quand parle-t-on de retard de paiement ?

À partir du 1^{er} de chaque mois, des pénalités sont applicables.

L'élève concerné encourt une amende ou une exclusion du transport selon le cas.

Formule "illimité mensuelle "

Qu'est-ce que c'est ?

Un titre à charger sur la carte scolaire de l'élève lui permettant de voyager en illimité sur tout le réseau.

Qui peut l'utiliser ?

Élèves résidant dans une commune de l'Espace Sud, inscrits dans l'un des établissements du sud et ayant souscrit à un abonnement de transport scolaire.

Quand l'utiliser ?

Uniquement en période scolaire et hors horaires de fonctionnement des circuits scolaires.

Comment se le procurer ?

Sur www.sudlib.fr

Rubrique Boutique > Services aux usagers

NB : Lors de la première connexion, créez un compte avec une adresse e-mail valide et laissez-vous guider.

Combien ?

Au tarif unique de **5€** mensuel*.

*Non remboursable.

Papa, mon prof d'espagnol est absent.
Je rentre à la maison. ✓✓

Encore !
Heureusement que j'ai rechargé ton abonnement illimité. ✓✓

Trop cool !
Merci Papa!!
Bisous ! 🍷 ✓✓

N'oublie pas de faire tes devoirs. ✓✓



Dessertes des étab

DÉPART	ÉTABLISSEMENTS DESSERVIS	LIGNES SCOLAIRES	ÉTABLISSEMENTS DESSERVIS	LIGNES SCOLAIRES
ANSES-D'ARLET	Lycée Montgérald - MARIN	Intersco 6A	Lycée J. Zobel - RIVIERE-SALEE	Intersco 11
	Lycée La Jetée - LE FRANCOIS	Intersco 23 puis 14	Lycée Pro. Raymond Nérès - MARIN	Intersco 6A
	Collège A. Stello (Bourg)	Intrascos 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6	Maternelle de Gallochat	Intrascos 6
	LEGTA de Croix-Rivail - DUCOS	Intersco 23	Ecole Primaire Jacques Lucéa	Intrascos 02 - 03 - 04 - 05
			Lycée Centre Sud - DUCOS	Intersco 21
DIAMANT	Lycée J. Zobel - RIVIERE-SALEE	Intersco 10A/B	Lycée Montgérald - MARIN	Intersco 6A/B
	Lycée Raymond Nérès - MARIN	Intersco 10A puis 6A/B	Lycée Centre Sud - DUCOS	Intersco 21
	LEGTA de Croix-Rivail - DUCOS	Intersco 21 puis 23	Maternelle O'Mullane	Intrascos 10 - 13
	Collège A. Stello - ANSES D'ARLET	Intersco 19	Collège du Diamant	Intrascos 7 - 8 - 9 - 10 - 11
	Ecole Elementaire Bourg	Intrascos 8 - 9 - 10 - 11	Lycée La Jetée - LE FRANCOIS	Intersco 21 puis 14
	Ecole Élémentaire de Dizac	Intrascos 8 - 9 - 10 - 11	Ecole Carrière	Intrascos 9
DUCOS	SEGPA RIVIERE-SALEE (G. Elizabeth)	Interurbain F	Lycée J. Zobel - RIVIERE-SALEE	F
	Lycée Montgérald - MARIN	Intersco 25	Lycée Professionnel R.Nérès - MARIN	Intersco 25
	Lycée La Jetée - LE FRANCOIS	Intersco 12	Ecole A.Brayon Durivage	Intrascos 14 - 15
	Ecole primaire Morne Vert	Intrascos 114	Ecole Primaire Léon Lin (Ex Le Verger)	Intrascos 14 - 15 - 17 - 113
	Ecole Primaire Y. Sainte-Rose	Intrascos 14 15 16 17 19 21 113	Ecole Primaire L. Marie-Madeleine (Ex Amandiers)	Intrascos 14 - 15 - 17 - 18A
	Collège Asselin de Beauville	Intrascos 14 - 15 - 16 - 17 18B - 19 - 21 - 113	Lycée Centre Sud	Intrascos 14 - 15 - 16A - 16B - 17 18A - 19 - 21 - 113 - 114
	LEGTA de Croix-Rivail	Intrascos 16C - 114		
FRANÇOIS	Lycée J. Zobel - RIVIERE-SALEE	Intersco 26	Lycée Montgérald - MARIN	Intersco 25
	Lycée Professionnel R.Nérès - MARIN	Intersco 25	Lycée Centre Sud - DUCOS	Intersco 24
	LEGTA de Croix-Rivail - DUCOS	Intersco 20	Maternelle François Duval	Intrascos 30 - 35
	Primaires Anne Marc	Intrascos 30 - 35	Ecole de Bonny	Intrascos 36
	Primaires Emmanuel Bruno	Intrascos 30 - 32 - 35	Collège Trianon	Intrascos 22 - 23 - 24 - 25 26 - 27 - 31 - 32 - 33 - 34
	Collège Jeanne et Emile Adenet	Intrascos 22 23 24 25 26 27 31 32 33 34	Lycée La Jetée	Intrascos 22 - 23 - 24 - 25 - 26 27 - 31 - 32 - 33 - 34



DÉPART	ÉTABLISSEMENTS DESSERVIS	LIGNES SCOLAIRES	ÉTABLISSEMENTS DESSERVIS	LIGNES SCOLAIRES
MARIN	Lycée Joseph Zobel RIVIERE-SALEE	Intersco 7	Lycée Centre Sud - DUCOS	Intersco 24
	LEGTA de Croix-Rivail - DUCOS	Intersco 20	Lycée La Jetée - LE FRANCOIS	Intersco 20
	Maternelle Bourg (Plateau du Fort)	Intrascos 47A - 48 - 49A - 50	Ecole Mixte B	Intrascos 46 47A 47B 48 49A
	Ecole Mixte A	Intrascos 46 - 47A - 47B - 48 49A	Ecole Mixte du Cap Marin	Intrascos 40B
	Collège Gérard Café	Intrascos 40A - 40B - 41A 41B - 42 - 43 - 45 - 50	Lycée Professionnel Raymond NERIS	Intrascos 40A - 40B - 41A 49 - 50
	Lycée Montgérald	Intrascos 40A - 40B - 41B 43 - 45 - 49 - 50		
RIVIERE-PILOTE	Lycée J. Zobel - RIVIERE-SALEE	Intersco 9	Lycée Montgérald - MARIN	Intersco 4A - 4B - 4C - 4D
	Lycée Professionnel R.Néris - MARIN	Intersco 4A - 4B - 4C - 4D	Lycée Centre Sud - DUCOS	Interurbain H
	LEGTA de Croix-Rivail - DUCOS	Interurbain H	Lycée La Jetée - LE FRANCOIS	Interurbain L
	Ecole Primaire Jules Lucrece (Bourg)	Intrascos 65 - 66 - 67 - 68-69 70- 71A - 70-71B - 76	Ecole Maternelle Cité Manikou	Intrascos 65 - 66 - 67 70-71A - 70-71B - 76
	Ecole Primaire Elie Scholastique	Intrascos 77	Ecole Primaire En Camée	Intrascos 65 - 66 - 67 68-69 - 70-71A - 70-71B - 76
	Elémentaire Préfontaine	Intrascos 67 - 68-69 - 70 71A - 70-71B	Collège Jacques Roumain	Intrascos 66 67 68-69 70-71A - 70-71B - 77
	Elémentaire La Renée	Intrascos 68-69		
RIVIERE-SALÉE	Lycée Montgérald - MARIN	Intersco 5	Lycée Professionnel R. Néris - MARIN	Intersco 5
	Lycée Centre Sud - DUCOS	Intersco 21	LEGTA de Croix-Rivail - DUCOS	Intersco 23
	Lycée La Jetée - LE FRANCOIS	Intersco 14	Ecole Primaire Mixte A	Intrascos 61 - 63 - 64
	Ecole Primaire Mixte B	Intrascos 61 - 63 - 64	Collège Georges Elisabeth	Intrascos 51 - 52 - 53 - 54 55 - 57 - 60
	Elémentaire Desmarinières	Intrascos 62	Lycée J. Zobel - RIVIERE-SALEE	Intrascos 51 - 52 - 53 - 54 55 - 57 - 60 - 61
SAUNTE-ANNE	Lycée J. Zobel - RIVIERE-SALEE	Intersco 2B	Lycée Centre Sud - DUCOS	Intersco 22 puis Intersco 24
	LEGTA de Croix-Rivail - DUCOS	Intersco 2B puis 20	Lycée La Jetée - LE FRANCOIS	Intersco 22 puis Intersco 24
	Lycée Professionnel R.Néris - MARIN	Intersco 22	Ecole Maternelle l'Aquarium (Bourg)	Intrascos 80 - 82
	Ecole Elémentaire Bourg	Intrascos 80	Ecole de Barrière La Croix	Intrascos 80
	Collège Isidore Pelage	Intrascos 78 - 79 - 80 - 82	Ecole du Cap Ferré	Intrascos 80
	Lycée Montgérald - MARIN	Intersco 2A	SEGPA du Marin (Gérard Café)	Intersco 2A - 2B
	Ecole de Belfond	Intrascos 80		

Dessertes des établissements scolaires

DÉPART	ÉTABLISSEMENTS DESSERVIS	LIGNES SCOLAIRES	ÉTABLISSEMENTS DESSERVIS	LIGNES SCOLAIRES
SAINTE-LUCE	Lycée J. Zobel - RIVIERE-SALEE	Intersco 8	SEGPA RIVIERE-SALEE G. Elisabeth	Intersco 29
	Lycée Montgérald - MARIN	Intersco 3A	Lycée Professionnel R. Nérès - MARIN	Intersco 3B
	SEGPA du MARIN (Collège G. Café)	Intersco 8 puis 23	Lycée Centre Sud - DUCOS	Intersco 08 puis 21
	LEGTA de Croix-Rivail DUCOS	Intersco 8	Lycée La Jetée - LE FRANCOIS	Intersco 08 puis 14
	Collège de RIVIERE-PILOTE	Intersco 17	Ecole Maternelle Les Abeilles	Intrascos 3A
	Ecole Primaire Mixte A et B	Intrascos 89 - 94 - 95	Collège de Sainte-Luce	Intrascos 89 - 90 - 91 - 92
	Ecole élémentaire de Monésie	Intrascos 89 - 93 - 94	Ecole Maternelle Epinay	Intrascos 3A
SAINT-ESPRIT	Lycée J. Zobel - RIVIERE-SALEE	Intersco 26	Lycée Montgérald - MARIN	Intersco 30A
	Lycée Professionnel R.Nérès - MARIN	Intersco 30A	Lycée Centre Sud - DUCOS	Intersco 16
	LEGTA de Croix-Rivail - DUCOS	Intersco 16C	Lycée La Jetée - LE FRANCOIS	Intersco 14
	SEGPA Rivière-Salée (G.Elisabeth)	Intersco 26	Ecole Maternelle A et B	Intrascos 83 - 84 - 85 - 87
	SEGPA du FRANCOIS (La Jetée)	Intersco 26	Collège Edmond Lucien Valard	Intrascos 83 - 84 - 85 - 87
	Ecole Valatte Primaires A et B	Intrascos 83 - 84 - 85 86 - 87	SEGPA de DUCOS (A. de Beauville)	Intersco 16
	Ecole Valatte Elémentaire	Intrascos 85		
TROIS-ILETS	Lycée Montgérald - MARIN	Intersco 13A - 13B	Lycée Professionnel R. Nérès - MARIN	Intersco 13A - 13B
	Lycée Centre Sud - DUCOS	Intersco 23 puis 21	LEGTA de Croix-Rivail - DUCOS	Intersco 23
	Lycée La Jetée - LE FRANCOIS	Intersco 23 puis 14	Maternelle Îlet Thebloux	Intrascos 97 - 98A
	Collège A. Stellio - ANSES D'ARLET	Intersco 18	Collège de l'Espérance	Intrascos 96 - 97 - 98A 99 - 100
	Ecole Primaire Îlet Charles	Intrascos 96 - 97 - 98A 99 - 100	Ecole Primaire Îlet Sixtain	Intrascos 96 - 97 - 98A 99 - 100
	Lycée J. Zobel - RIVIERE-SALEE	Intersco 11		
VAUCLIN	Lycée J. Zobel - RIVIERE-SALEE	Intersco 7	Lycée Montgérald - MARIN	Intersco 1A - 1B - 1D
	Lycée Professionnel R. Nérès - MARIN	Intersco 1C	SEGPA du MARIN (Collège G. Café)	Intersco 7
	Lycée Centre Sud - DUCOS	Intersco 24	LEGTA de Croix-Rivail - DUCOS	Intersco 20
	Lycée La Jetée - LE FRANCOIS	Intersco 15A - 20	SEGPA du FRANCOIS (La Jetée)	Intersco 15A
	Collège du VAUCLIN	Intrascos 101 - 102 - 103 - 105 106 - 107 - 108 - 109 - 110	Ecole Maternelle Les Corallines (Bourg)	Intrascos 101 - 102 - 105 107 - 108 - 109
	Ecole Mixte A / Primaire Algues Marines	Intrascos 101 - 102 - 105 - 106 107 - 108 - 109 - 110	Ecole élémentaire G. de Bellevue	Intrascos 111
	Ecole élémentaire de Cadette	Intrascos 101		

Tout savoir sur la résiliation

Qui peut résilier le contrat ?

1

Le payeur pour les motifs suivants :

- Interruption de scolarité
- Déménagement hors de l'Espace Sud Martinique

Dans tous les cas un justificatif doit être fourni.

2

UNITE SUD TRANSPORT pour les motifs suivants :

- Impayés successifs
- Fraude établie lors de la souscription, fausse déclaration, falsification des pièces jointes, contrat non payé dans sa totalité
- Fraude dans l'utilisation du titre de transport.

Comment résilier le contrat ?

Par lettre recommandée avec accusé de réception

adressée à

UNITE SUD TRANSPORT - Service Commercial
Quartier Laugier - Ensemble ZOZIME - 97215 RIVIÈRE SALÉE

ou par lettre simple remise contre récépissé

en agence commerciale.

Quand est-elle effective ?

La résiliation prend effet à partir du premier jour du mois

suivant la réception de la demande complète.

Elle est définitive pour l'année scolaire en cours.*

* Plus d'informations à l'article 6 des CGVU disponibles dans la rubrique Transport Scolaire du site sudlib.fr

Connaître et respecter le règlement

Le «Règlement intérieur des transports scolaires» de Martinique Transport est le même appliqué sur tout le territoire martiniquais. Il est accessible sur le site martiniquetransport.mq et sur notre site internet sudlib.fr. En contractant un abonnement, vous vous engagez à le respecter et à le faire respecter par votre enfant. Il stipule notamment que l'élève est tenu de :

- se présenter à l'arrêt 5 minutes avant le passage du car.
- rester sous l'abri-voyageur, s'il existe, ou sur le trottoir, ou en dehors de la route.
- attendre l'arrêt complet pour monter.
- ne pas bousculer à la montée dans le car, qui doit s'effectuer uniquement par la porte avant.
- présenter son titre de transport conformément à l'article 5.4.
- s'asseoir et rester assis pendant le trajet.
- laisser libre le passage central du car, les sacs et cartables doivent être rangés sous les sièges ou dans les porte-bagages.
- mettre sa ceinture de sécurité (articles R412-1 et R 412-2 du Code de la Route).
- respecter le conducteur et les autres élèves ou/et toutes personnes intervenant dans le cadre du transport scolaire.
- ne pas chahuter.
- prendre soin du matériel, laisser le car propre et en bon état.

- attendre l'arrêt complet du véhicule pour descendre.
- descendre du car et traverser avec prudence.
- rentrer dans l'enceinte de l'établissement sitôt la descente du car effectuée.

Pour les parents ou représentants légaux :

- le Code Civil stipule que vous êtes responsables des dommages causés par vos enfants. En cas de dégradation, le transporteur pourra vous réclamer le remboursement des réparations. Ainsi, il est capital de leur expliquer leurs obligations comme le port de la ceinture de sécurité, et de les inciter à les respecter.
- les parents ou représentants légaux ont par ailleurs l'obligation d'accompagner puis de récupérer les enfants de maternelle aux points d'arrêt.
- En cas d'absence répétée d'une personne responsable pour accueillir l'élève, celui-ci risque l'exclusion des transports.

Tableau des amendes

Amendes forfaitaires (Titre de recette)	Montant unique
Voyageur sans titre de transport	35 €
Falsification du titre	200 €
Amende pour sanction de niveau II	50 €
Amende pour sanction de niveau III	100 €

Amendes fixées par le «Règlement des transports scolaires» de Martinique Transport, édition 2020.

Tout savoir sur la verbalisation

Qui peut verbaliser un élève voyageur ?



Les contrôleurs assermentés

Ils délivrent un procès-verbal à l'élève voyageur en cas d'infraction.

Un enfant de moins de 13 ans ne peut être juridiquement sanctionné.

Pour quels motifs ?

- Absence de titre de transport
- Tentative de fraude
- Absence de carte PassLib Scolaire valide
- Comportement ou infraction contraire au règlement

Que risque l'élève en infraction ?

- Une amende jusqu'à 200 euros pour un voyage verbalisé
- Une exclusion temporaire ou définitive du transport scolaire

Comment payer l'amende ?

- Le paiement se fait au siège d'Unité Sud Transport
Ensemble Zozime - La Laugier - 97215 Rivière-Salée

Voyager en toute sécurité

Je respecte les règles

1



A l'arrivée du bus

- > Rester en retrait.
- > Attendre l'arrêt complet du car.
- > Traverser si nécessaire et avec prudence.
- > Ne pas se précipiter ni bousculer.
- > Monter par l'avant.

2



Lors de la descente du bus

Afin de mieux garantir la sécurité des élèves, les conducteurs s'efforcent dans la mesure du possible de les déposer du côté de la chaussée où se trouve leur domicile. Toutefois l'élève peut dans certains cas se retrouver en situation de devoir traverser.

- > Ne pas traverser devant ni derrière le car à l'arrêt, et surtout pas en mouvement.
- > Attendre qu'il se soit éloigné pour avoir une totale visibilité.
- > Regarder dans les deux sens avant de s'engager sur la chaussée.
- > Utiliser les passages-piétons s'ils existent.



ATTENTION : Pour leur sécurité, il est fortement déconseillé aux jeunes d'écouter de la musique lorsqu'ils circulent à pied.

Rappelez-leur qu'ils doivent entendre les véhicules qui roulent et rester attentifs à leur environnement.

Voyager en toute sécurité

3



A bord du car

- > Prendre place calmement dans le car.
- > Voyager assis.
- > Attacher impérativement sa ceinture de sécurité.
- > Porter un masque.



Le port du masque sanitaire est recommandé dans les transports en commun.

J'apprends la sécurité à bord



Boucler sa ceinture



Repérer les issues de secours



Trouver la boîte de premiers secours



Identifier l'extincteur

La prise en charge des élèves de maternelle



- > Dans les bus des écoles maternelles, des accompagnateurs sont présents pour aider les petits à embarquer et s'installer. Ils les surveillent pendant tout le trajet, puis les accompagnent jusqu'au portail de l'école.

Questions fréquemment posées

Quelles sont les consignes sanitaires Covid-19 dans les transports scolaires ?

Les élèves à partir de 11 ans doivent obligatoirement porter un masque sanitaire à chaque voyage. L'accès à bord peut leur être refusé en cas d'absence de masque. Les gestes barrières (lavage fréquent des mains, toux et éternuements dans le coude, mouchoirs individuels jetables, pas d'embrassades ni poignées de mains) doivent être respectés. Ces consignes sont indiquées dans ce guide et affichées dans les bus.

Quel tarif choisir pour l'inscription de mon enfant ?

Pour connaître le tarif de l'abonnement de votre enfant, vous pouvez vous rendre sur notre site internet sudlib.fr rubrique Transport scolaire, ou appeler le Numéro Vert gratuit 0800 300 319. Vous pouvez aussi vous rendre directement en agence, nos commerciales se feront un plaisir de vous renseigner.

Mon fils doit se rendre chez ses grands-parents 3 après-midis par semaine mais les transports scolaires ne l'y conduisent pas. Devra-t-il chaque fois prendre des tickets à l'unité ?

Une solution simple s'offre à vous : en ajoutant à l'abonnement scolaire l'option à 5€, votre fils pourra prendre le réseau urbain SudLib en illimité avec son PassLib scolaire.

Le PassLib scolaire de mon enfant est-il utilisable par ses frères et sœurs ou un autre membre de la famille ?

Chaque PassLib scolaire est strictement personnel, utilisable uniquement par l'élève indiqué lors de l'abonnement et nommé sur la carte. Son utilisation par un tiers est considérée comme un défaut de titre de transport et sanctionnée.

Notre enfant est en garde alternée et nous habitons dans deux communes différentes. Devons-nous prendre 2 cartes d'abonnement différentes ?

Sur présentation d'un justificatif, nous pouvons ouvrir des droits sur des trajets différenciés. Si ces trajets relèvent de secteurs différents, ce qui semble être le cas pour vous, le tarif appliqué sera le plus élevé des deux trajets.

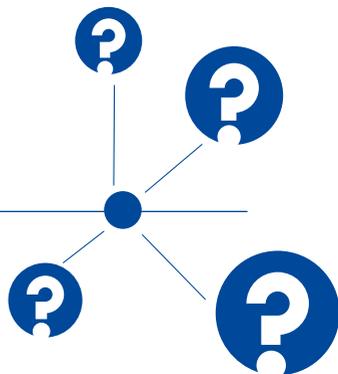
Ma fille a perdu sa carte du transport scolaire alors que j'ai payé l'abonnement. Pourra-t-elle voyager en attendant que je lui en prenne une nouvelle ?

Une tolérance de 2 jours sera possible, le temps qu'elle récupère une nouvelle carte en agence moyennant 10€ de frais. Toutefois vous ne paierez pas l'abonnement une seconde fois. Il sera automatiquement transféré sur la nouvelle carte.

La carte de mon fils est très abîmée. Ce matin, elle ne passait pas au valideur. Que dois-je faire ?

Vous devez vous rendre en agence afin de la remplacer moyennant 10€ de frais. En attendant sa nouvelle carte, votre fils

Questions fréquemment posées



ne pourra pas voyager plus de 2 jours sur sa ligne scolaire. Il risque ensuite d'être laissé à l'arrêt, ou une amende allant de 35€ pour absence de titre de transport à 200€ en cas de falsification.

En raison de difficultés financières, nous ne sommes pas en mesure de régler l'abonnement scolaire. Nous ne sommes pas véhiculés et nous ne voulons pas que notre enfant manque des jours d'école. Pouvons-nous être aidés ?

Vous pouvez vous rapprocher de l'établissement scolaire de votre enfant. Ils vous donneront des renseignements sur mesure : il existe notamment un fond spécifiquement réservé aux demandes à caractère social. Ils vous recommanderont aussi les organismes sociaux compétents.

Un conducteur peut-il refuser l'accès à un(e) élève sans titre de transport ?

Le règlement intérieur approuvé dès l'inscription par le parent, prévoit que la carte d'abonnement est indispensable pour l'accès au car. Le conducteur doit donc l'exiger. En cas d'oubli de la carte, l'élève devra décliner son nom et son adresse au conducteur, ou à toute autre personne habilitée. L'information sera transmise au service commercial qui vérifiera la régularité de l'inscription. En cas d'oubli répété (2 fois consécutives), l'accès au bus pourra lui être refusé.

Consultez les Conditions Générales de Vente et d'Utilisation sur www.sudlib.fr.

Les enfants de maternelle sont-ils accompagnés dans les transports ?

Même si, dans le cadre des transports scolaires, aucun accompagnateur n'est réglementairement imposé, SudLib met en place des accompagnants pour les transports des élèves des maternelles.

Nous arrivons en Martinique en cours d'année scolaire. Est-il possible d'abonner nos enfants ?

Sous réserve de places disponibles sur le trajet concerné, il est tout à fait possible de prendre un abonnement en cours d'année.

L'élève déménageant en cours d'année peut continuer à bénéficier d'un droit au transport à condition qu'il reste scolarisé dans l'Espace Sud. Il faudra vous rendre en agence pour modifier les circuits et tarifs associés à son PassLib scolaire.

Mon enfant est en stage pendant 3 semaines, elle ne prendra pas le car scolaire. Puis-je être remboursée pour la période concernée ?

Les tarifs sont forfaitaires et ne peuvent être modulés, quelle qu'en soit la raison.

Adresses et horaires agences et points de vente

Ducos

Gare routière - Place André Alikér
Lundi au vendredi 7h30 à 14h30

Le François

TAF Citée La Jetée
Lundi - mardi - jeudi
8h00 - 13h00 et 13h45 - 15h30
Mercredi 8h00 - 11h30
Vendredi 8h00 - 14h30

Le Marin

Gare routière - Zone Artimer - Bat E
Lundi au vendredi 7h30 à 14h30

Rivière-Pilote

Gare routière - Bourg
Lundi au vendredi
7h30 à 12h30 - 13h00 à 14h30

Rivière-Salée

Gare routière
Rue Lieutenant St-Félix
Lundi au vendredi 7h30 à 14h30

Sainte-Luce

Gare routière - Place des Cocotiers
Lundi au vendredi
7h30 à 12h30 - 13h00 à 14h30

Le Vauclin

Gare routière
Lundi au vendredi
7h30 à 12h30 - 13h00 à 14h30

Informations voyageurs scolaires et urbains

 **N°Vert 0 800 300 319**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

www.sudlib.fr



sudlib972



sudlib_martinique

Scol'LIB est une collection de supports dédiée au transport scolaire,
réalisée par la société Unité Sud Transport, exploitante du réseau SudLib.

Réseau de Transport public scolaire et urbain

transportsscolaire@sudlib.fr
www.sudlib.fr

Ensemble ZOZIME
La Laugier
97215 Rivière-Salée



UNITÉ
SUD TRANSPORT

mt
martiniquetransport